

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
4 franc de plus par trimestre.

Le *PRECURSEUR* donne les nouvelles
à 50 heures avant les Journaux de
Paris.

ON S'ABONNE

LYON, rue du Gare, n^o 5, au 2^e
PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-
Montmartre, n^o 15.

LYON, 15 décembre.

Les illusions que notre parti s'était faites sur la majorité de la chambre, malgré tout ce que nous avons pu dire pour les prévenir, sont tombées bien brusquement et ont laissé après elles une sorte d'accablement dont la cause est facile à découvrir et n'a rien que nous devions désavouer.

Les hommes qui ont vu dans la révolution de juillet autre chose qu'un acte brutal de vengeance populaire; ceux qui croient au progrès; ceux qui n'ont pas foi aux effets sans cause et qui cherchent des principes sous tous les événements; ceux qui suivent depuis 89, au milieu de l'Europe encore à demi féodale, le développement de notre jeune et brillante démocratie; ceux qui ne bornent pas leur politique aux coulisses de la Bourse et à la durée d'une semaine; ces hommes-là, entraînés depuis deux ans de déceptions en déceptions, sentant grossir tous les jours la somme de leurs mécomptes et de leurs légitimes aversions, ne voulaient pas cependant abandonner encore toute espérance. Ils ne voulaient pas accepter légèrement des nécessités révolutionnaires qui à chaque heure pourtant devenaient plus frappantes et plus profondes. Ils voulaient éloigner l'idée d'un progrès politique acheté par des bouleversements matériels, et la misère poignante du peuple leur criait bien haut les inévitables et douloureuses compensations des améliorations morales.

Ces hommes-là espéraient en la chambre.

Ils comptaient que les députés du peuple, retremés par un long séjour au milieu des mécontentements populaires, irrités encore par la bravade du Château, qui nous jetait les doctrines de 1815, après toutes nos plaintes contre les hommes d'affaires de l'opposition des quinze ans, que les députés de retour à Paris feraient entendre d'une voix énergique les griefs de la nation. Ils voulaient croire que le trône, ému par cette brusque explosion de ressentiments généreux et fermes, sentirait la nécessité de revenir à une marche plus franche, à des intentions plus démocratiques.—Et en effet beaucoup de députés attachés jusqu'ici au char de M. Périer faisaient retentir parmi nous les paroles les plus amères contre le nouveau cabinet, et même ne dissimulaient pas des antipathies encore plus radicales et plus significatives.

Ces espérances de notre parti nous ne les avons jamais partagées. Jamais nous ne nous sommes fait illusion sur le compte des députés qui avaient déshonoré le caractère national par la lâcheté de leur conduite dans l'assassinat de la Pologne; jamais nous n'avons rien attendu de ceux qui avaient pu voter l'ordre du jour motivé. Il y a telle circonstance qui suffit pour faire juger un homme: s'il se montre au-dessous d'elle, n'en espérez plus rien.—La chambre bourgeoise était suffisamment caractérisée: en économie politique, par le vote de l'amortissement et de la loi des céréales; en politique nationale, par son vote de remerciements aux complices de Nicolas et du meurtrier de Menotti; — en morale politique, par ses votes de fonds secrets.—Cela disait tout, et dès-lors nous avions pris notre parti sur l'avenir parlementaire.

En effet, tous ces députés si bourrés de haines contre les doctrinaires ne sont pas plutôt arrivés à Paris, que les doctrinaires les entourent, les étudient, les enveloppent de toutes parts. Et quand leur force de conviction et de résolution est bien connue, on fait éclater à leur barbe le pétard du Pont-Royal.

Les doctrinaires ne s'étaient pas trompés: la farce eut un plein succès. *Les chambres en masse* se précipitèrent aux Tuileries; toutes les rancunes s'évanouirent; le monarchisme le plus pur, le plus dévoué, le plus rampant, devint le programme de cette session, et le chef de l'opposition eut l'honneur de se voir attribuer un mot caractéristique, un mot charmant: *En de pareilles circonstances il n'y a plus d'opposition.*

Véritablement le mot est profond: à dater du coup de pistolet, il n'y a plus d'opposition; c'est là dessus qu'il convient aujourd'hui de s'entendre, c'est ce qu'on doit considérer comme une vérité irrévocable et sans condition, afin de ne faire plus, s'il se peut, des romans politiques sur notre avenir: il n'y a plus d'opposition.

Car, il faut le dire hautement, pour nos amis et pour nos ennemis, pour ceux qui se donnent le titre de défenseurs du peuple, comme pour ceux qui ne cachent pas leurs haines contre le peuple: nous renions, nous regardons comme inepte et lâche tout député qui en s'asseyant sur son banc n'a pas dans la tête et dans le cœur des principes précis, des résolutions arrêtées et définitives sur ce qui doit et sur ce qui peut être fait pour le progrès populaire; tout député qui n'est pas résolu à faire triompher les doctrines démocratiques, quels qu'en soient les termes, malgré tous les obstacles, au péril de tous les événements; — tout député

qui arrête hypocritement sa pensée ou sa parole devant des fictions que repoussent la morale et le bon sens; — tout député qui impose à sa conscience le frein de respects personnels ou de respects politiques pour des choses et pour des hommes que sa conscience lui montre mauvais; — tout député enfin qui voyant d'un côté la liberté et le pays, de l'autre tout ce qu'il peut y avoir de convenu dans un gouvernement, ne jette pas, sans restriction, son dévouement et ses efforts au pays et à la liberté.

Quand les questions sont si claires, quand les intérêts sont si nettement classés, les gens qui parlent de convenances et de fictions parlementaires nous font pitié. Quand des événements comme le coup-d'état de juin, comme la rétroactivité, comme le massacre du Pont d'Arcole, comme la farce du Pont Royal, comme la transplantation de la nation polonaise, comme le projet de loi sur l'état de siège, quand des faits pareils se multiplient et sont soutenus effrontément devant le pays, il faut être doué d'une modération bien honteuse et bien sottise pour ne pas sentir bouillonner au fond de son âme l'indignation qui néglige les mensonges respectueux et dédaigne les convenances de l'hypocrisie.

N'attendons plus rien de la chambre; laissons l'opposition jouer puérilement au gouvernement représentatif et ne nous décourageons pas plus long-temps de sa faiblesse. Regardons autour de nous: là est notre force, là doit être notre espoir; — là il y a le sentiment instinctif d'un avenir meilleur: c'est cet instinct qu'il faut éclairer et féconder. Quand le gouvernement se perd dans les vieilles roueries de police, dans les fictions usées de théories impuissantes, demandons au peuple cette énergie de la vie nouvelle qui fonde la politique sur l'intelligence et sur le droit; propageons ces notions d'ordre et de liberté qui défendent mieux les gouvernements que des milliers de baïonnettes.

Est-ce à Lyon qu'il faudrait désespérer de la liberté? A Lyon où fermentent tant de généreuses passions patriotiques? A Lyon où le peuple de novembre a si rapidement profité d'une sanglante leçon? A Lyon où les idées saines de respect pour la loi et de dévouement à la liberté pacifique se sont si vite et si profondément popularisées? — Et quand le progrès des masses est si évident, quand tout ce qui fait la force et la vie d'une nation grandit ainsi autour de nous, serait-ce le moment de se laisser abattre et de désespérer de l'avenir? Quoi! parce que trois cents bourgeois à Paris se traînent endormis à la suite des événements et renoncent sans pudeur à tout ce que nous avons si long-temps réclamé, nous renoncerions, nous, à l'espoir d'un progrès dont les éléments se multiplient de jour en jour! — Quoi! Lyon deviendra doctrinaire parce que M. Fulchiron, M. Dugas et M. Jars vont diner chez M. Guizot!

Non, non, jamais ce découragement ne fut moins justifié; jamais nos efforts ne trouvèrent un champ mieux préparé. — Il faut réunir tous ces germes d'avenir épars sur le pays; il faut faire appel à toutes les consciences droites, à tous les fermes dévouements; il faut coaliser les doctrines qui s'observent timidement, se craignent et n'osent pas se donner la main: la doctrine des intérêts matériels et la théorie des droits politiques: — représentation de tous les intérêts et de tous les droits: destruction de tout obstacle au libre développement des intelligences, à la franche expression des opinions; abolition des monopoles; meilleure distribution des instruments de travail et des produits: — Voilà par quels principes il faut marcher à l'avenir, voilà ce qu'il faut faire passer dans les idées et dans les mœurs. Quand nous y serons parvenus, il ne sera pas difficile de le faire passer dans le gouvernement.

La *Glaneuse* en est à son troisième procès.

Il paraît que la destruction de ce journal est maintenant un parti pris, comme c'en était un il y a huit mois d'anéantir le *Précurseur*; nous verrons si le pouvoir sera plus heureux cette fois qu'il ne l'a été dans sa lutte contre nous. Nous verrons si le jury fera des exceptions à la règle générale qu'il a jusqu'ici adoptée et pratiquée relativement à la liberté de la presse et si, ayant consacré le droit de raisonner en toute matière et sous toutes les formes, il voudra proscrire le droit du sarcasme et de l'épigramme. Ce serait une singularité bien étonnante dans un pays comme le nôtre et chez un peuple qui avant et depuis Mazarin a toujours eu la faculté de rire en payant.

Nous serons francs même avec les hommes de notre opinion: les formes adoptées par la *Glaneuse* dans sa polémique ne nous semblent pas toujours parfaitement convenables, et nous avons lu dans ses colonnes plusieurs articles dont l'absence n'aurait nui ni à son succès ni à la cause du parti patriote. Mais il y a loin de là à des délits, et ce serait une absurdité que n'adoptera pas le jury que de soumettre les

convenances, l'étiquette de la publicité à la pénalité des codes.

Nous espérons donc que les procès commencés contre la *Glaneuse* auront la même issue que ceux qui nous avaient été intentés. Le jury étendra la tolérance de la raison publique jusque sur des plaisanteries qui ne seraient des crimes qu'aux yeux des fanatiques de la royauté. Epigramme ou raisonnement c'est toujours la liberté que réclame la presse et qu'elle doit obtenir, non comme une faveur mais comme un droit.

On nous dit qu'il existe dans un certain monde de grandes colères contre la *Glaneuse*; ce monde heureusement n'est pas celui du jury. D'ailleurs nous rappellerons que lors des premiers procès intentés au *Précurseur* il régnait aussi, et peut-être plus généralement, contre notre feuille des haines encore plus violentes. Aujourd'hui, après cinq acquittements que le juste-milieu trouve scandaleux, il nous semble que ces haines se sont bien affaiblies et que nos doctrines sont jugées, même par nos adversaires, avec plus de calme; peut-être aussi ces doctrines sont-elles énoncées avec plus de modération, parce qu'elles sont écrites avec plus de sécurité: rien n'est irritant comme la menace. Eh bien! il devra résulter quelque chose de pareil des acquittements de la *Glaneuse*: ceux qui se blessent aux pointes de ses épigrammes s'habitueront à souffrir cette forme de critique et le journal lui-même sentira peut-être qu'il y a, après tout, des bornes de convenance même à l'exercice du droit le plus incontestable.

Une protestation signée de 53 médecins les plus notables de la ville de Lyon vient d'être adressée à l'administration des hôpitaux. Elle a pour but de réclamer contre un article réglementaire qui s'oppose à l'admission des hommes mariés qui se présenteraient comme candidats aux fonctions de médecins ou chirurgiens. Il est inutile de faire remarquer l'immoralité de cette clause, qui priverait en outre les hôpitaux des hommes les plus expérimentés.

Voici au reste une note à la suite de la réclamation qui fait toucher au doigt l'illégalité de ces injustes exclusions.

Cette juste réclamation a pour fondemens la loi, l'humanité, l'instruction et l'émulation, la morale, la compétence et la signature de 53 médecins notables.

Après des tergiversations qu'on fera connaître, si c'est utile, l'administration des hôpitaux a ajourné le concours; mais elle vient, dit-on, de décider qu'elle persisterait à exiger le célibat des concurrents pour la place de chirurgien-major. Cette délibération inattendue mérite d'être attaquée avec l'arme seule du sens commun. On en renvoie l'examen à un autre moment. Néanmoins on ne peut s'empêcher de rappeler de suite au public éclairé que toute disposition réglementaire provenant des archives des hospices doit être sanctionnée par l'autorité supérieure, d'après toutes les lois et ordonnances promulguées à l'égard de ces établissements. Ainsi, la décision de l'administration qui prétend exciper d'un article du règlement fait en 1816, non revêtu de la sanction de l'autorité supérieure, est, en saine logique, abusive, nulle et sans force légale. De plus, en n'admettant dans la lice que des médecins célibataires, on dépouille de leurs droits civils les citoyens mariés, puisque, suivant la loi, tous les Français non dégradés juridiquement sont habiles à se présenter pour les emplois publics. Or, tous les hôpitaux de France sont sous la dépendance du ministère de l'intérieur; donc l'administration des hôpitaux de Lyon ne peut pas se constituer en sénat ou corps législatif, créer un code exceptionnel et approprié à ses caprices; enfin elle n'est pas propriétaire des hôpitaux qui appartiennent à l'indigence, et elle s'est mise dans ses torts en bravant la loi qui ne défend pas le mariage. B^d. D. M. P.

On nous écrit d'Arbois (Jura):

Les suites du charivari donné à notre député M. le général Delort, ne sont pas encore terminées. Plusieurs procès sont commencés en police correctionnelle et on assure que deux compagnies de la ligne doivent arriver ici pour protéger le désarmement de la garde nationale. Cependant l'ordonnance de dissolution, dont plusieurs journaux ont parlé, n'est pas encore rendue. Nous n'avons reçu jusqu'ici que l'ordonnance qui casse notre municipalité. Le jour où les administrateurs provisoires ont été installés, la musique de la garde nationale au grand complet, a donné une sérénade à M. Clerc, maire destitué. Le plus grand ordre a régné dans cette manifestation, quoiqu'en ait pu dire la *Sentinelle du Jura*. Après la sérénade, la nombreuse population qu'elle avait réunie s'est portée sous les fenêtres de M. Maizier, maire provisoire, en vertu de l'ordonnance royale et lui a témoigné ses sentimens par un magnifique charivari. La gendarmerie à cheval s'est présentée le sabre au poing et chacun s'est retiré.

La *Sentinelle du Jura* commet encore une erreur volontaire lorsqu'elle parle du concours des pompiers contre le charivari.

PARIS, 13 décembre 1832.

(Corresp. particulière du *PRECURSEUR*.)

Lorsque M. Thiers devint ministre et par conséquent sujet à la réélection, il transféra de Carpentras à Aix, comme sous-préfet, M. Floret, l'un de ses amis d'enfance, et je vous dis alors que M. Floret avait promis de la première préfecture vacante s'il réussissait à faire rentrer M. Thiers à la chambre des députés. Le jeune ministre a tenu parole, M. Floret vient d'être appelé à la préfecture du Var.

